



Évrán, le lundi 13 décembre 2021

Dossier suivi par : Sébastien Letourneux  
e-mail : scolairejeunesse@evran.bzh

**Nos Réf :** SL-003-2021

**Objet :** Modalités de réservation sur le Portail Famille pour les écoles privées

Madame, Monsieur,

Comme évoqué dans notre courrier du 11 octobre 2021, à partir de janvier 2022, les familles devront réserver les repas pour le restaurant scolaire **via le Portail Famille** de la mairie d'Évrán.

Cette nouvelle organisation qui s'inscrit dans la continuité de notre volonté de lutte contre le gaspillage alimentaire sera très souple et vous permettra de réserver à l'avance, pour la durée de votre choix (année, mois, semaine). Les inscriptions et/ou modifications pour une semaine seront à faire au maximum le mercredi précédent à 23h59. Une majoration de 10% du prix du repas sera appliquée en cas de non-réservation comme de non-annulation dans les délais.

Cette organisation **débutera à partir de la semaine du lundi 10 janvier 2021**, les réservations devront être effectuées au plus tard **le mercredi 5 janvier 2021 à 23h59**.

Vous trouverez un tutoriel en annexe pour vous accompagner dans cette démarche (voir au verso).

Nous vous invitons à prendre connaissance du nouveau règlement de fonctionnement des services périscolaires qui détaille précisément ces changements. Vous pouvez le retrouver également sur les sites des communes d'Évrán [www.evran.bzh](http://www.evran.bzh) et Le Quiou [www.le-quiou.fr](http://www.le-quiou.fr). N'hésitez pas à nous contacter pour toute situation particulière.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Patrice GAUTIER,  
Maire

## TUTORIEL

- Connectez-vous à votre espace personnel via l'adresse ICAP : <http://www.mon-portail-famille.fr/acces/mairie-evran>
- Pour réserver les prestations du service périscolaire du Syndicat de l'école Les Faluns-Jules Verne :
  - Cliquer sur **MES INSCRIPTIONS**
  - puis **Garderie / cantine / Périscolaire**
  - puis **Inscrire mon enfant ou modifier son inscription**
  - et enfin en bas à droite **MODIFIER**
- 2 choix s'offrent à vous :
  - Vous pouvez réaliser vos réservations et les modifier en cliquant sur le calendrier.
  - Vous pouvez vous aider de l'aide à la saisie en bas à votre gauche.
- Pour valider vos réservations cliquer sur **CONFIRMER** en bas à droite.
- **ATTENTION, vous devez réaliser la même opération pour chacun de vos enfants**

**Vous pouvez réaliser la réservation des prestations proposées par les services périscolaires pour la durée que vous souhaitez, une semaine, un mois ou pour l'année.**

**La règle d'or à retenir : vous avez jusqu'au mercredi 23h59 pour réaliser les inscriptions ou des modifications pour les 4 jours de la semaine suivante.**